

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 V. 3 Vœu relatif à l'installation de trois antennes relais de téléphonie mobile au 64, rue de la Santé (14e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'installation, ce dimanche 29 janvier 2012, de trois antennes relais UMTS au 64, rue de la Santé (14e) par l'opérateur de Téléphonie Mobile « Free Mobile » ;

Considérant que la Mairie du 14e arrondissement a émis un avis défavorable à ce projet, le 24 août 2011 ;

Considérant le guide des relations entre les opérateurs et les communes, signé par les opérateurs et l'association des Maires de France, qui préconise « l'organisation de réunion publique d'information pour approfondir le dialogue avec l'opérateur sur la base du projet d'implantation ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Déclare :

- regretter les conditions de cette installation,
- demander à l'opérateur « Free Mobile » de renoncer à sa mise en service dans l'attente de l'organisation d'une réunion publique en lien avec la Mairie du 14e,
- rappeler cet opérateur à son devoir d'information, de concertation et de transparence avec les élus et les habitants.